

APPEL D'OFFRES N°35/2020/C
DEMATERIALIZATION DES FLUX D'ACHATS - ACQUISITION D'UNE SOLUTION ACHATS - PARAMETRAGE ET MISE EN ŒUVRE

N°	QUESTION	REPONSE
1	Nous avons noté au niveau du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres - § 1-2 Délai d'exécution, que le délai du projet est de 5 mois. Cependant, au niveau du Cahier des Prescriptions Spéciales Techniques – Article 11 – Délai d'exécution de la prestation, nous avons noté que le délai est de 4 mois. Nous vous remercions de nous informer du délai du projet objet du présent appel d'offres. Le délai est de 05 mois conformément aux RPAO	Se conformer aux dispositions du RPAO. Le délai d'exécution est de 05 mois.
2	Nous avons également noté que « l'entrée en service de la solution est prononcée après observation d'une période d'exploitation en production de 3 mois sans anomalies majeures » ; nous vous prions de nous éclaircir sur : · La différence à comprendre entre l'entrée en service de la solution et l'exploitation en production qui s'opère sur 3 mois ? · Aussi, avons-nous besoin de savoir si le délai de 3 mois est à prévoir dans le cadre du délai du projet ou en sus du délai d'exécution du projet ?	L'entrée en service correspond à la mise en production. La période d'exploitation en production vient en sus du délai du projet.
3	Aussi avons-nous constaté quelques ambiguïtés en rapprochant les modalités de paiement qui tiennent compte des livrables et les livrables qui sont prévues par le cahier des charges. Nous vous prions de nous éclaircir à ce propos.	Pour le paiement, merci de se conformer aux dispositions de l'article 15 du CPS.
4	Nous avons besoin aussi de connaître le nombre d'accès simultanés à prévoir pour l'utilisation du système cible. Cette précision est nécessaire pour nous permettre d'estimer le prix des licences à proposer.	Pour vous permettre de dimensionner le prix de vos licences, merci de noter les valeurs suivantes ; Le nombre des acheteurs est de 10 Le nombre des prescriptions est de 60 Le nombre de gestionnaire est de 10 Le nombre de fournisseur est de 1000
5	Au niveau de la page 05 du CPS, la fonctionnalité « Fon_005 » précise que le système doit permettre l'édition d'états et des statistiques en fonction de critères paramétrés : stade de traitement, montant, rubrique budgétaire, nature...) Pouvez-vous préciser la liste des états souhaités ? Parmi les critères de recherche demandés on trouve la rubrique budgétaire alors que les fonctionnalités demandées n'intègrent pas la notion de budget. Pouvez-vous nous donner plus de précisions.	La solution doit être dynamique de sorte à éditor toutes les requêtes possibles souhaitées par l'utilisateur. A ce stade aucune limite ni liste ne peut être définie à ce stade.
6	Au niveau de la page 6, fonctionnalité « FON_050 », il est précisé que « la solution doit proposer des connecteurs pour s'interfacer avec les SI existants à la REDAL », par ailleurs au niveau de la page 8, vous avez précisé que les systèmes internes de la REDAL sont Navision et intranet achats. Pouvez-vous nous confirmer que l'interfaçage doit être réalisé avec ces deux systèmes. Quelles sont les informations que vous souhaitez interfacier avec les SI existants à la REDAL ? Quelle est la limite entre l'intranet achat existant et le système à mettre en place ? Est-ce que l'intranet sera gardé au niveau de la REDAL ? un interfaçage sera-t-il exigé entre cet intranet et le système souhaité ?	A minima l'interfaçage doit être fait en premier lieu. La solution doit être dynamique de sorte à éditor toutes les requêtes possibles souhaitées par l'utilisateur. L'intranet Achat est une solution indépendante qui sera à Redal, et pour laquelle un interfaçage est nécessaire avec la solution souhaitée.
7	Au niveau de la page 7, fonctionnalité n° « FON_056 », il est précisé : « gestion des prévisionnelles des marchés et contrats ». Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur ce que vous entendez par gestion prévisionnelle des marchés et contrats.	La gestion prévisionnelle des marchés et contrats, correspond à la gestion des délais, des reconductions, des montants et des seuils critique de consommation.
8	Toujours au niveau de la page 7, les exigences « FON_067 » à « FON_077 » est ce qu'elles correspondent au domaine « qualification des fournisseurs ? au niveau du tableau il est juste précisé « exigences générales de la solution cibles.	Nous confirmons qu'il s'agit bien de qualifications des fournisseurs.
9	De même, pour les exigences allant du numéro « FON_078 à FON_087 », est ce qu'elles correspondent au domaine « Evaluation des fournisseurs » ?	Nous confirmons qu'il s'agit bien des évaluations des fournisseurs.
10	Au niveau de la page 8, il est demandé que le prestataire doit justifier dans son offre technique la compatibilité de la solution proposée avec l'infrastructure existante de la REDAL. Pouvez-vous nous fournir plus d'informations sur l'infrastructure qui existe au niveau de la REDAL ?	Se conformer aux dispositions de l'article 7.1.
11	Toujours au niveau de la page 8 du CPS avant dernier paragraphe, vous précisez qu'il faudrait connaître le fonctionnement intellectuel des personnes et leurs habitudes de travail et que cette phase est nécessaire à la phase de conception de la solution, alors que la solution que vous demandez est une solution standard. Nous vous prions de nous éclaircir sur ce point.	Se conformer aux dispositions de l'article 7.2
12	Quelles sont les données concernées par la reprise des données ?	Les données disponibles sur une base de données SQL de l'intranet Achat.
13	Au niveau de la page 18 du RPAO, vous demandez une attestation d'assurance du personnel et du matériel. Nous vous prions de nous donner plus d'explication concernant l'attestation d'assurance matériel.	A minima, le candidat doit fournir les attestations RC, AT.
14	Toujours au niveau de la page 18 du RPAO, vous demandez une Charte de conformité anti-corruption. (A renseigner et signer par l'entrepreneur). Nous tenons à vous informer que la Charte de conformité anti-corruption n'est pas fournie dans le dossier d'appel d'offres, nous vous prions de nous la communiquer.	Toutes les chartes sont disponibles sur le site web www.redal.ma dans la section appels d'offres.
15	Nous avons noté également l'exigence selon laquelle la déclaration sur l'honneur doit être établie sur papier timbré en un seul exemplaire avec signature légalisée, Nous vous prions de noter que les timbres ne sont plus disponibles. En conséquence, nous vous prions de nous confirmer que nous pouvons fournir ce document sans qu'il soit timbré.	Nous confirmons.
16	Aussi au niveau de l'offre financière nous avons noté parmi les éléments à fournir : A-2 Le bordereau des prix unitaires, pièce du présent Dossier d'Appel d'offres, complété en chiffres et en toutes lettres, paraphé à chaque page et signé en dernière page. A-3 Eventuellement le détail estimatif, pièce du présent dossier d'Appel d'offres, complété quant aux prix unitaires et aux produits de ces prix unitaires par les quantités correspondantes, paraphé à chaque page et signé en dernière page. Nous tenons à vous informer que le modèle du bordereau des prix détail estimatif, n'est pas fournie dans le dossier d'appel d'offres, nous vous prions de nous le communiquer.	Merci de fournir dans votre soumission un détail des forfaits par mission selon une décomposition comme suit : L'item. L'unité. La quantité. Le prix unitaire. Le prix total.
17	Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et dans le cas où la séance d'ouverture des plis administratifs sera programmée à huit clos, nous voudrions savoir si les soumissionnaires pourront disposer des résultats de la séance d'ouverture des plis administratifs ?	Tous les candidats seront notifiés des résultats de l'ouverture administrative et technique dans le cas où il y a lieu de compléter l'offres par des pièces manquantes, dans le cas d'un rejet de l'offres.
18	Au niveau de la fonctionnalité « FON_079 », il est demandé ce qui suit : « désigner des évaluateurs par acheteur », nous vous prions de donner plus d'explications à cette exigence.	Pour chaque acheteur associé à une famille d'achat, il y a lieu de désigner des évaluateurs des services utilisateurs d'une prestation.